

Convention d'exploitation avec l'EC pour centrales directement raccordées au réseau de transport – Annexe 3

Fiche de renseignements

Version 2.1 du 23 mai 2023

Table des matières

1	Données de centrale	2
1.1	Liste des centrales électriques et des points de raccordement	2
1.2	Autres données de centrale	2
2	Données de contact	9
2.1	Points de contact de l'EC	9
2.1.1	Point de contact pour les questions d'exploitation	9
2.1.2	Personne de contact pour les documents techniques	10
2.1.3	Personne de contact pour les questions contractuelles	10
2.2	Points de contact de Swissgrid	10
2.2.1	Point de contact pour les questions d'exploitation	10
2.2.2	Personne de contact pour les documents techniques	11
2.2.3	Personne de contact pour les questions contractuelles	11
2.3	Coordonnées bancaires de l'EC	11
3	Exactitude des données et informations	12

1 Données de centrale

L'EC est tenu de fournir à Swissgrid les données et informations suivantes.

1.1 Liste des centrales électriques et des points de raccordement

Société exploitant les centrales	Unité de génération / niveau de centrale	Nombre de générateurs (G), pompes (P) et leur puissance [MW]	Champs de transfo et point de raccordement	Niveau de tension	Puissance apparente du transfo de groupe [MVA]	Remarque

1.2 Autres données de centrale

L'EC doit impérativement transmettre à Swissgrid les données et informations marquées d'un (x) lors de la conclusion de la présente convention. Si la centrale comprend plusieurs groupes de machines, les données doivent être indiquées pour chacun d'entre eux.

Désignation de la machine/ du groupe de machines :

Turbine

Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Type de turbine		-	Pelton / Francis / Kaplan	x
Puissance active nominale		MW		x
Puissance active maximale		MW		x
Puissance active minimale		MW		x

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

Régulateur de turbine

Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Type de régulateur de turbine (fabricant)		-		X
Statisme		%		X
Plage morte, limite supérieure		mHz		X
Plage morte, limite inférieure		mHz		X

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

Régulateur de tension

Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Type de régulateur de tension (fabricant)		-		X
Facteur d'amplification K		%		X

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

Générateur				
Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Type		–		x
Puissance nominale apparente		MVA		x
Tension nominale		kV		x
Facteur de puissance cos(phi)		–		x
Raccordement		–	Etoile, triangle, conducteur neutre	
Type d'induit		–	Pôle lisse, pôle saillant	
Puissance réactive maximale		Mvar		
Puissance réactive minimale		Mvar		
Diagramme de puissance		–	Le diagramme de puissance est géré indépendamment de la présente	x
Mise à la terre du point neutre		–	Mise à terre, isolé	
Réactance synchrone xd		p.u.		
Réactance synchrone xq		p.u.		
Réactance transitoire xd'		p.u.		
Réactance subtransitoire xd''		p.u.		
Réactance subtransitoire xq''		p.u.		
Constante de temps transitoire Td'		s		
Constante de temps subtransitoire Td''		s		
Constante de temps subtransitoire Tq''		s		
Inertie de masse, constante de temps de démarrage de tout le groupe de machines		s	Par rapport à la puissance nominale	
Résistance de terre		Ohm		
Réactance de terre		Ohm		
Système homopolaire (résistance r0)		p.u.		
Système homopolaire (réactance x0)		p.u.		

Générateur				
Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Système inverse (résistance r2)		p.u.		
Système inverse (réactance x2)		p.u.		
Résistance statorique		p.u.		
Marche à vide - rapport de court-circuit		p.u.		

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

Transformateur				
Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Type		–		x
Puissance nominale apparente		MVA		x
Puissance nominale côté OS		kV		x
Puissance nominale côté US		kV		x
Fréquence nominale		Hz		
Groupe de couplage		–		
Tension de court-circuit uk		%		x
Pertes de fer		kW		
Pertes de cuivre		kW		
Courant à vide		%		
Traitement du point neutre		–	Type de mise à terre	
Résistance de terre Re		Ohm		
Réactance de terre Xe		Ohm		

Transformateur

Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Commutateur de réglage en charge		-		
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de niveaux/étapes 		-		
<ul style="list-style-type: none"> Taille des étapes 		%		

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

Poste de couplage

Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Niveau de tension		kV		x
Interprétation de court-circuit lth (1 s / 3 s)		kA		x

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

Pompe

Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Type turbine		-		x
Type machine		-	Synchrone/ asynchrone	x
Puissance nominale apparente		MVA		x
Puissance active nominale		MW		x
Fréquence nominale		Hz	Pour asynchrone seulement	
Nombre de paires de pôles		-	Pour asynchrone seulement	
Tension nominale		kV		x

Pompe				
Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Facteur de puissance cos(phi)		-		
Raccordement		-	Etoile, triangle, conducteur neutre	
Type d'induit		-	Pôle lisse, pôle saillant	
Puissance réactive maximale		Mvar	Pour synchrone seulement	
Puissance réactive minimale		Mvar	Pour synchrone seulement	
Diagramme de puissance		-	Pour synchrone seulement	x
Mise à la terre du point neutre		-	Pour synchrone seulement	
Réactance synchrone xd		p.u.	Pour synchrone seulement	
Réactance synchrone xq		p.u.	Pour synchrone seulement	
Réactance transitoire xd'		p.u.	Pour synchrone seulement	
Réactance subtransitoire xd''		p.u.	Pour synchrone seulement	
Réactance subtransitoire xq''		p.u.	Pour synchrone seulement	
Constante de temps transitoire Td'		s	Pour synchrone seulement	
Constante de temps subtransitoire Td''		s	Pour synchrone seulement	
Constante de temps subtransitoire Tq''		s	Pour synchrone seulement	
Inertie de masse, constante de temps de démarrage de tout le groupe de machines		s	Pour synchrone seulement	
Résistance de terre		Ohm	Pour synchrone seulement	
Réactance de terre		Ohm	Pour synchrone seulement	
Système homopolaire (résistance r0)		p.u.	Pour synchrone seulement	
Système homopolaire (réactance x0)		p.u.	Pour synchrone seulement	
Système inverse (résistance r2)		p.u.	Pour synchrone seulement	
Résistance statorique		p.u.	Pour synchrone seulement	
Marche à vide - rapport de court-circuit		p.u.	Pour synchrone seulement	

Pompe				
Désignation	Valeur	Unité	Remarque	Impératif
Vitesse nominale		rpm	Pour asynchrone seulement	
Courant de démarrage (I _{an} /I _n)		p.u.	Pour asynchrone seulement	
Couple de démarrage		p.u.	Pour asynchrone seulement	
Couple au point de changement de stade		p.u.	Pour asynchrone seulement	
Rapport R/X		-	Pour asynchrone seulement	
Constante de temps de démarrage		s	Pour asynchrone seulement	

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

2 Données de contact

Les points de contact sont publiés dans l'espace sécurisé du site Internet de Swissgrid.

2.1 Points de contact de l'EC

2.1.1 Point de contact pour les questions d'exploitation

	Planification d'exploitation du poste de commande de la centrale	Gestion d'exploitation du poste de commande de la centrale
Société		
Point de contact		
Joignabilité	Jours ouvrables: horaires communiqués par l'EC Week-end: horaires communiqués par l'EC	24h/24h, 365 jours
Temps de réaction		max. 5 minutes
Service		
Réseau des entreprises électriques		
Fax		
E-mail		
Mobile		

Le poste de commande de la centrale est responsable des tâches suivantes par rapport au poste de conduite national du réseau de transport (Swissgrid):

Planification de l'exploitation du poste de commande de la centrale = Planification de la disponibilité et de la mise en œuvre du groupe de centrales (en particulier la livraison des programmes prévisionnels de production)

Gestion de l'exploitation du poste de commande de la centrale = Coordination de la mise en œuvre du groupe de centrales en cours d'exploitation (en particulier mise à jour des programmes prévisionnels) Détermination de la situation de l'exploitation la centrale et annonce de tout dysfonctionnement dans le système

hydraulique de la centrale Communication entre l'exploitation de la centrale et l'exploitation du réseau au niveau du réseau de transport

Remarque:

L'EC fournit à Swissgrid les listes à jour des collaborateurs des points de contact susmentionnés.

2.1.2 Personne de contact pour les documents techniques

A la conclusion de cette convention, l'EC annonce un interlocuteur pour les documents techniques.

2.1.3 Personne de contact pour les questions contractuelles

A la conclusion de cette convention, l'EC annonce un interlocuteur pour les sujets contractuels.

Remarque:

Les points de contact de l'EC sont gérés par Swissgrid indépendamment de la présente convention et publiés sur le site Internet de Swissgrid.

2.2 Points de contact de Swissgrid

2.2.1 Point de contact pour les questions d'exploitation

	Planification de l'exploitation du réseau	Gestion de l'exploitation du réseau	Centre de commande du réseau
Société	Swissgrid SA	Swissgrid SA	Swissgrid SA
Point de contact	Operational Planning	System Management	Regional System Operations
Joignabilité	Jours ouvrables: de 9h00 à 17h00	24 heures sur 24/ 365 jours par an	24 heures sur 24/ 365 jours par an
Temps de réaction	-	Pendant les heures d'exploitation: 5 min.	Pendant les heures d'exploitation: 5 min.
Service			
Réseau des entreprises			
E-mail			
Mobile	-	-	-

Remarque:

Swissgrid fournit à l'EC les listes à jour des collaborateurs des points de contact susmentionnés.

2.2.2 Personne de contact pour les documents techniques

A la conclusion de cette convention, Swissgrid annonce un interlocuteur pour les sujets contractuels.

2.2.3 Personne de contact pour les questions contractuelles

A la conclusion de cette convention, Swissgrid annonce un interlocuteur pour les sujets contractuels.

Remarque:

La points de contact de Swissgrid sont gérés indépendamment de la présente convention et publiés sur le site Internet de Swissgrid.

2.3 Coordonnées bancaires de l'EC

Les obligations financières résultant de la présente convention sont traitées via la relation bancaire suivante:

Nom de la banque	
Adresse :	
Rue	
Numéro postale	
Localité	
Pays	
Numéro IBAN	
Code SWIFT	
Numéro de compte	
Numéro de clearing	
Numéro de TVA	

3 Exactitude des données et informations

Pour l'exactitude des indications, voir les chiffres 1.1 et 2.3.

[Nom du partenaire contractuel]

Lieu/date

[Prénom, nom]

[Fonction]

[Prénom, nom]

[Fonction]